

Le consumérisme dans les pays développés entraîne la destruction des zones humides dans les Tropiques. Ex : l'expansion des élevages de crevettes dans une zone protégée, le site Ramsar 1000

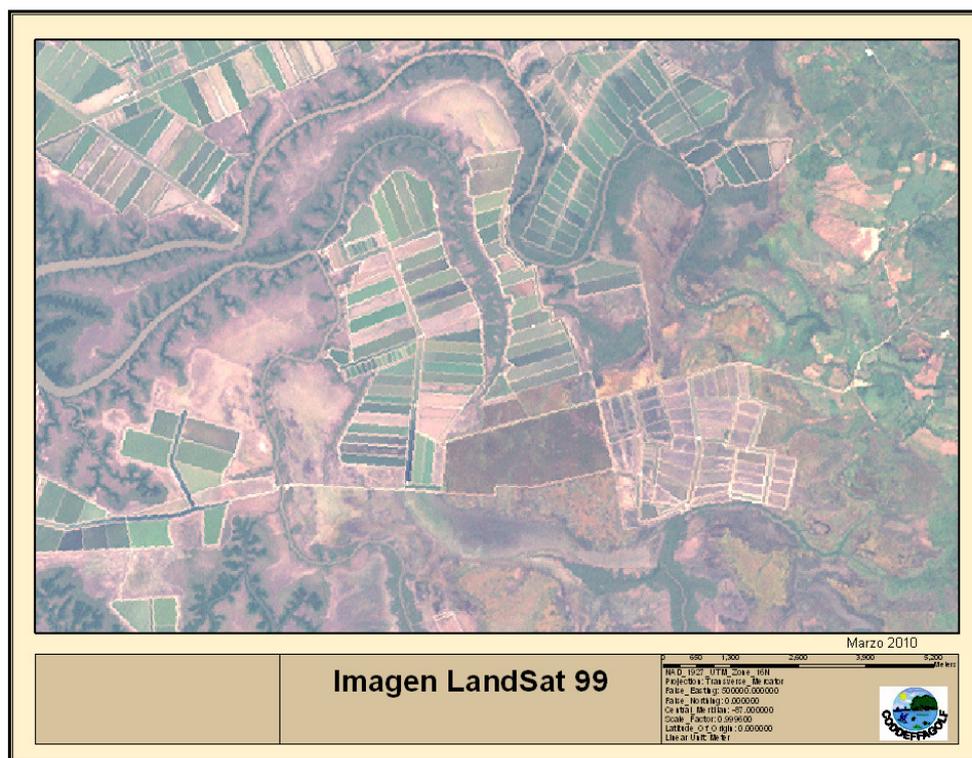
Les zones humides sont des écosystèmes d'une grande biodiversité recouverts d'eau (douce, saumâtre ou de mer) au rythme des saisons ou de façon permanente, d'une profondeur maximale de 6 m. dans certains cas ce sont des marais, des tourbières, des lacs, des lagons, souvent accompagnés d'herbes, d'algues, de mangrove ou d'autres végétations. Dans d'autres cas, elles sont temporairement sèches mais deviennent productives et pleines de vie pendant la saison des pluies.



Les écosystèmes de mangrove, comprenant des marécages, des lagunes, des prairies, etc, sont considérés comme incultes par les hôteliers, les éleveurs de crevettes et autres « acteurs du développement », justifiant ainsi la destruction des zones humides pour les remplacer par des hôtels, des lotissements, des élevages de crevettes et autres activités qu'ils considèrent comme très productives, indifférents à la destruction de l'environnement et au coût social et économique pour les communautés locales et l'humanité.



Le développement de l'élevage de crevettes au Honduras a commencé en 1972. En 2010, il n'y a toujours pas de planification en vue pour réglementer son développement et son expansion. Les seuls mécanismes contrôlant sa croissance sont les maladies des crevettes, la chute des prix au niveau international, la baisse de la demande, et parfois la pression des communautés locales. La destruction, la pollution, le déplacement de communautés, plus le pillage des ressources naturelles sont à l'origine d'un mouvement social visant à réduire ses impacts. L'ONG (CODDEFFAGOLF) qui mène le mouvement depuis 1988, s'est donnée pour objectif le respect de la Zone Protégée des Zones Humides du Golfe de Fonseca.



Expansion de l'élevage de crevettes dans la zone protégée et dans une partie du Site Ramsar, « La Berberia »

Sur l'image Landsat 1999, nous voyons l'expansion destructrice de l'élevage de crevettes à la « La Berberia », dans la municipalité d'EL Triunfo, Choluteca. Pour protéger les zones humides restantes, CODDEFFAGOLF a proposé d'établir une aire protégée, à l'intérieur de laquelle sont incluses des zones d'élevage de crevettes appelées « zones d'utilisation intensive », afin d'arrêter leur expansion. En juillet 1999, alors que la Convention de Ramsar se tenait au Costa Rica, les éleveurs de crevettes du Honduras (ANDAH) apprennent avec surprise que les zones humides du Golfe de Fonseca ont été classées « Site Ramsar » (74,884 acres) et devenaient le site # 1000 parmi les zones humides mondiales. D'énormes manifestations menées par les pêcheurs et CODDEFFAGOLF finirent par imposer des négociations avec les responsables de l'industrie des crevettes .

Le 20 janvier 2000, ce « site » a été inclus dans les « Aires Protégées » du golfe de Fonseca (81,378 ha) sous le décret 5-99^E du Congrès National. On a assigné 5 667 acres de zones

humides à « La Berberia ». L'objectif semble avoir été atteint, et on espère avoir empêché l'élevage de crevettes de s'étendre et mis le reste des zones humides sous protection.

L'élevage de crevettes « El Faro »

Quelques mois après la publication du décret, une société espagnole, connue au Honduras sous le nom d'El Faro, appartenant à M Jaime Soriano, en contrevenant à la Convention de Ramsar, aux lois du pays et sans autorisation environnementale, convertit plus de 100 ha de zones humides de l'aire protégée de la Berbéria en bassins à crevettes. Les plaintes, manifestations et protestations des pêcheurs n'y ont rien fait. La société El Faro, soutenue par la police et avec la complicité du gouvernement, n'en fait qu'à sa tête. Elle oblige les pêcheurs à négocier des mesures compensatoires inappropriées.

L'élevage EMAR 1

Dans le même temps, la société Emar 1 s'étend sans autorisation environnementale sur des dizaines d'hectares.

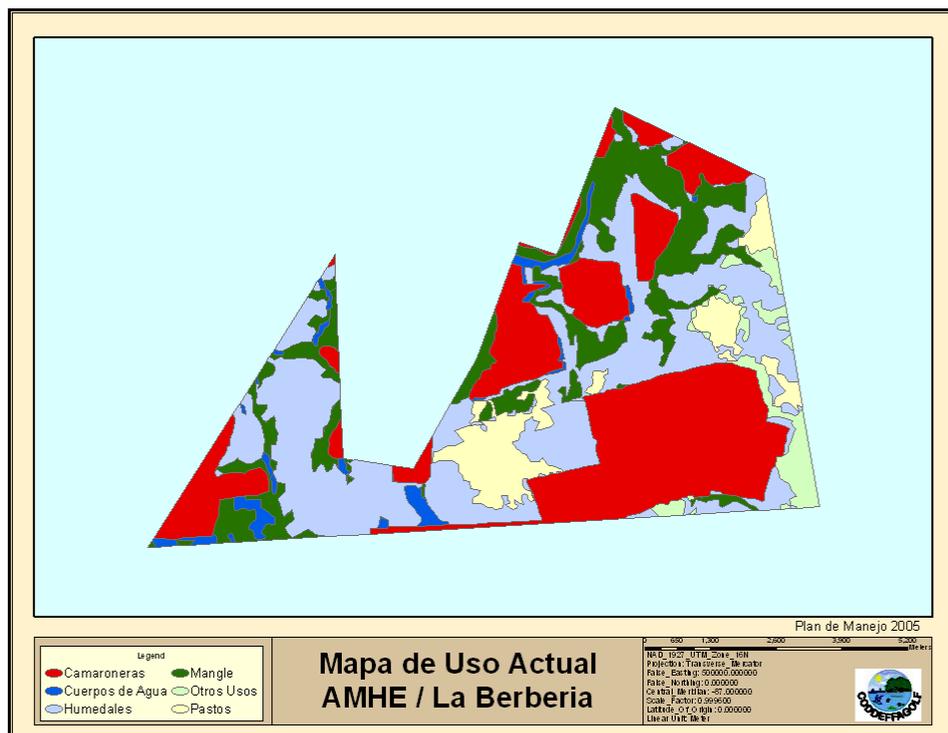
2004 : condamnation d'El Faro, du gouvernement du Honduras et de la Banque mondiale.

En 2004, le Tribunal de l'eau d'Amérique Centrale condamne le gouvernement du Honduras, les élevages de crevettes El Faro, les Sea Farms of Honduras et la Banque Mondiale pour pollution et destruction de zones humides. Le verdict est une condamnation morale et éthique et n'entraîne donc aucune punition.

2005 Plans de gestion.

Après la légalisation des zones protégées en 2000, les éleveurs de crevettes et leur association ANDAH reportent jusqu'à 2005 l'approbation de leurs plans de gestion. Les plans de gestion pour la zone sud des aires naturelles protégées, qui comprend la Berbéria, n'ont été soumis et approuvés que sous la pression locale nationale et internationale

Plan de gestion 2005



La photo ci-dessus montre comment l'expansion des élevages de crevettes continue dans les zones humides, en total mépris de la Convention de Ramsar et de la loi du Congrès de Novembre 2005.

2008 : élevage de crevette EXCASUR

La destruction est encouragée par une demande mondiale croissante de crevettes. En 2008, CODDEFFAGOLF dépose une plainte lors d'un atelier sur les aires protégées auquel participent les autorités régionales et nationales. Elle présente des photos de la Berbéria montrant comment les éleveurs de crevettes ont été pris en flagrant délit, avec 6 tracteurs pour détruire des centaines d'hectares de zones humides sans autorisation. Les autorités ont ordonné l'arrêt total de ces opérations, mais elles ont repris dès le lendemain pour achever l'élevage appelé EXCASUR.



Elevage de crevettes Excasur.

2010 : Emar 1 et Emar 2. Le 26 Janvier 2010, Emar 2 obtient un permis environnemental pour la construction d'élevages de crevettes sur 169 ha ; ce permis est donné par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles en l'espace de seulement 5 jours (21-26 Janvier). Durant cette courte période, il donne aussi un permis à Emar 1 qui fonctionnait depuis, plusieurs années sans autorisation. Le Ministère a émis trois avis favorables dans ses agences en un seul jour, avant l'installation d'un nouveau président !. Les autorités concernées permettent l'accès à des Terres pour de la crevetticulture intensive. CODDEFFAGOLF demande l'utilisation du GPS pour localiser le site, mais elle n'est pas entendue par les autorités environnementales et très vite 169 ha de zones humides sont détruits au sein de l'aire protégée du site Ramsar.

Extension d'EMar sur la Berbéria



Comme si cela ne suffisait pas, EXCASUR, qui avait été précédemment condamnée pour des délits environnementaux, attendait seulement l'autorisation pour Emar 2, pour achever son élevage en toute impunité, pour commencer à s'étendre de son propre chef sur des dizaines d'ha, affirmant qu'ils avaient une licence depuis le 15 décembre 2009.



L'ironie et le cynisme résident aussi dans le fait que la police et l'armée ont protégé ces opérations, l'équipement et les infrastructures des éleveurs de crevettes. Le président du

conseil des entreprises privées du Honduras (COHEP) a déclaré : « Nous avons besoin de plus de sécurité, parce que, alors que des fermiers dans le Lower Aguan essaient de récupérer des terres, dans le Sud (Golfe de Fonseca) ils se sont emparés d'un élevage de crevettes, et on ne peut pas permettre ce genre de choses parce que cela fera fuir les investisseurs ». D'autres médias accusent le président du Vénézuéla, Hugo Chavez, d'être à l'origine de ces protestations !!



Pour prouver que les représentants du gouvernement travaillent de mèche avec les éleveurs de crevettes, le CODDEFFAGOLF a décidé de mener une étude sur le terrain pour vérifier la localisation de la zone en question. Les conclusions sont les suivantes.

- A l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG), elle conclut que la zone n'est pas « d'utilisation multiple intensive » comme veulent le faire croire les autorités pour justifier leur crime.
- Le Zonage du plan de gestion qui classait les zones « d'utilisation multiple intensives » correspond aux zones d'élevage de crevettes qui existaient déjà en 1999. En conséquence, il n'y avait plus de possibilités d'extension dans cette zone.
- L'octroi des autorisations environnementales qui ont conduit à l'extension de l'aquaculture sur un site Ramsar à la Berbéria ne respectait pas la loi générale sur l'environnement. Il ne respectait pas le système des études d'impact environnemental. Il ne respectait pas la loi sur les Aires Protégées 5-99^E. il ne respectait pas le site Ramsar 1000 ni les principes du plan de gestion.

Conclusions générales

Au niveau local

Le 5 mars 2010, plus de 200 acres de zones humides ont été transformés en élevages de crevettes dans le Golfe de Fonseca, s'ajoutant aux milliers d'autres qui l'avaient été auparavant. A la Berbéria, les espèces sauvages ont perdu une bonne partie de leur habitat et les pêcheurs ont perdu ou se battent pour l'accès aux mangroves. Et aux sources de nourriture qui assurent leur survie. Ils exercent aussi des pressions directes sur l'industrie pour obtenir des mesures compensatoires. Qu'en est-il des mesures pour réduire les impacts environnementaux ?

Au niveau national.

Le discrédit du système légal du Honduras est quasi total. Les institutions qui travaillent à la défense de l'environnement agissent comme des partenaires des milieux d'affaires et on récemment participé à un coup d'état. Les comploteurs semblent rester au pouvoir sous le masque d'une nouvelle Démocratie. Le directeur de l'ANDAH est le frère de l'ancien dictateur Micheletti. Il semble avoir tiré avantage de leurs relations pour obtenir des accords entre l'ANDAH et les institutions gouvernementales qui mettent en danger les ressources naturelles. Ces conventions et accords sont toujours en vigueur sous le nouveau gouvernement.

Au niveau international

La Convention de Ramsar semble ignorer cette situation qui n'est pas unique au Honduras et bien qu'étant au courant des faits, ils ont seulement un pouvoir limité pour conseiller le gouvernement du Honduras dans l'amélioration de ses pratiques.

L'UICN et Novib-Oxfam, toutes deux aux Pays-Bas, le WWF-USA, parmi d'autres ONG internationales semblent avoir changé dans l'intérêt qu'elles portaient à la conservation et s'investissent désormais dans la certification de l'élevage de crevettes en aquaculture. L'ANDAH s'occupe aussi de ce genre de certification.

Le Site Ramsar 1000 n'est qu'un petit exemple de ce qui se passe dans tous les pays de zone tropicale sur la planète, où une quantité d'impacts contribuent au réchauffement climatique, à la destruction de la biodiversité et à la perte de l'autonomie alimentaire.

Comme la demande insatiable de crevettes se poursuit en Europe, au Japon, aux Etats-Unis et en Australie, les zones humides continuent de disparaître. Est-ce si important ?

Jorge Varela Marquez

Mars 2010